

## Anéantissement de la Société des Jésuites en France. Arrest du Parlement du 6 Aoust 1762.

**Numéro d'inventaire** : 1979.33768

**Type de document** : image imprimée

**Période de création** : 3e quart 18e siècle

**Date de création** : 1762 (vers)

**Description** : Gravure en taille-douce cuvette visible papier vergé dimensions de la feuille : 242 x 157

**Mesures** : hauteur : 222 mm ; largeur : 141 mm

**Notes** : Médaillon et texte inclus dans la gravure au-dessus du tr. c. : "Dies Ultionis". au-dessous du tr. c. : "Voicy que je viens a toy montagne empestée... tu seras perdue pour jamais. Jer . 51. 26."

**Mots-clés** : Iconographie (personnages et événements liés à l'histoire de l'Education, sauf pédagogues)

Politique de l'éducation

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

ill.

**Objets associés** : 2000.01916

DIES ULTIONIS

*Annéantissement de la Société des Jésuites en France*

Fig. 20



ARREST DU PARLEMENT du 6 Aoust 1762.

*LOUIS par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre au Premier  
Huissier de Notre Cour de Parlement... Sçavoir faisons que, Vu par Notred. Cour  
les Arrêts, Arrêtés, et Lettres Patentes concernant la Société des say-dicants Jésuites,  
... les Extraits des assertions dangereuses et Pernicieuses en tout genre approuvées par  
leurs docteurs, Censurées sous différentes qualifications par les Universités et Facultés, les  
Curé, Archev. et Ev. les assemblées Provinc.<sup>tes</sup> et Génér.<sup>tes</sup> du Clergé de France, et les Papes...  
tout Considéré: NOTRE DITE COUR les Ch. assemblées dit qu'il y a abus dans le  
dit institut de lad. Soc.<sup>te</sup> Bulles, Brefs, Decrets des Généraux &c... Ordonne que tant  
led. institut que lad. Soc.<sup>te</sup> et Collège seront exclus du Royaume irrévocablement...  
defend à toutes personnes de solliciter jamais le rappel d'ent. institut et Soc.<sup>te</sup> a peine  
d'estre pourvuivie extraordinaire.<sup>s</sup> Binjoint à tous les membres de lad. Soc.<sup>te</sup> de Vui-  
der les Mai.<sup>tes</sup> Collé.<sup>tes</sup> &c. Ordonne qu'il ne pour.<sup>ra</sup> remplir aucun Grade ni posséder  
aucun Benefice qu'ils n'aient presté serment d'estre bons et fideles sujets du Roy;  
de tenir et professer les Libertés de l'Eglise Gallicane et les 4 articles du Clergé  
de Fr. de 1682... de Combattre la Morale des Assertions et de ne plus vivre  
sous l'Empire du dit institut... donné en Parlement ce 6. Aoust. 1762.*

*Ecce ego ad te mons peccator... perditus in eternum eris*

*Voicy que je viens a toy montagne impie... tu seras perdue pour jamais. Jer. 51 : 26*

